



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
pour la lutte
contre le trafic illicite
des biens culturels

2 MSP

C70/12/2.MSP/INF.1
Paris, mars 2012
Original français

Distribution limitée

**Réunion des États parties à la Convention concernant les mesures à prendre pour
interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété
illicites des biens culturels (UNESCO, Paris, 1970)**

Deuxième réunion
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II
20-21 juin 2012

Calendrier provisoire

Mercredi 20 juin 2012	
9.00 – 10.00	Enregistrement des participants
10.00 – 10.15	Ouverture de la réunion
10.15 – 11.00	1. Élection d'un(e) président(e), d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'un rapporteur de la Réunion des États parties
	2. Adoption de l'ordre du jour
	3. Adoption du Règlement intérieur
	4. Approbation de la liste finale des observateurs
11.00 – 13.00	5. Rapport du Secrétariat sur ses activités et sur la mise en œuvre de la Convention par les États parties (analyse de l'évaluation concernant la période 2007-2011)
	6. Rapports régionaux sur la mise en œuvre de la Convention de 1970 et l'évolution du marché de l'art au niveau régional
	7. Session de questions-réponses
13.00 – 14.30	<i>Déjeuner</i>
14.30 – 17.30	8. Rapports régionaux sur la mise en œuvre de la Convention de 1970 et l'évolution du marché de l'art au niveau régional (suite)
	9. Session de questions-réponses

Jeudi 21 juin 2012	
10.00 – 13.00	10. Propositions pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention de 1970
	11. Session de questions-réponses
13.00 – 15.00	<i>Déjeuner</i>
15.00 – 18.00	Session de questions-réponses
	12. Recommandations
	Clôture de la réunion